



## DEMANDE D'USAGES CONDITIONNELS

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande d'usages conditionnels relativement aux activités prévues pour la période estivale 2018 au 2345, rue Jarry Est.

Les usages demandés sont les suivants :

- activité pédagogique (extérieur d'un bâtiment);
- fête populaire (extérieur d'un bâtiment);
- spectacle d'arts de la scène, dans le cadre d'une activité communautaire et socioculturelle (extérieur d'un bâtiment);
- spectacle de cirque (extérieur d'un bâtiment);
- restaurant, comme usage complémentaire à une activité autorisée (extérieur d'un bâtiment);
- débit de boissons alcooliques, comme usage complémentaire à une activité autorisée (intérieur et extérieur d'un bâtiment);

et ce, en vertu de l'article 665.5 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283). Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de ces usages, celles-ci pouvant porter notamment sur la durée et la fréquence des usages.

Toute demande d'information peut être acheminée au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, 2<sup>e</sup> étage, aux heures habituelles d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **3 juillet 2018, à 18 h 30**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201.

Fait à Montréal le 14 juin 2018

La secrétaire d'arrondissement  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**

---

Publication :  
[Journal Le Devoir, édition du 14 juin 2018](#)